



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0282

OBJET : Sollicitation de subventions pour l'organisation de la biennale de la littérature jeunesse "Les Giboulivres"

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 64
Pouvoirs : 6
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

22/10/2020
et affichage le

22/10/2020
Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 12 octobre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 6 octobre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Christophe BORG à Cédric ARMANET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Alexandra COHARD à Hervé LENOIRE, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Serge POMMELET à Annie TANI, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La manifestation de la littérature jeunesse Giboulivres a été créée en 2004 par un collectif de bibliothécaires de la vallée du Grésivaudan, et a favorisé la rencontre entre auteurs et enfants (scolaires) pendant 2 jours sur le Grésivaudan chaque année.

En 2019, la manifestation, pilotée par Le Grésivaudan en lien étroit avec le réseau des bibliothèques s'est ouverte pour la première fois au grand public, et a accueilli 850 enfants au cours des rencontres scolaires et 1 850 participants à la journée festive organisée à l'Espace Bergès.

Devenue biennale à cette occasion, cette manifestation est l'une des principales manifestations culturelles d'envergure du territoire. Elle permet de fédérer plus encore le réseau de lecture publique et de proposer des actions de médiation.

Cette fête du livre permet :

- de promouvoir la littérature jeunesse auprès du jeune public et des familles autour d'un projet culturel multiforme favorisant la diversité des publics
- de fédérer l'ensemble des bibliothèques du réseau du Grésivaudan autour d'un projet porteur ;
- d'élargir l'implication des partenaires éducatifs et culturels locaux (MJC, centres sociaux, salles de spectacles, établissements scolaires, centres de loisirs) ;
- de privilégier des actions participatives.

En outre, l'édition 2019 a permis d'amorcer des partenariats avec le tissu économique local.

À la demande des élus communautaires suite au bilan 2019, la 15^e édition de Giboulivres renforce sa dimension transversale en élargissant la manifestation dans le temps et dans l'espace (à l'Espace Aragon notamment) et partenariale (acteurs jeunesse, acteurs sociaux,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de

acteurs culturels, acteur économiques du territoire), tout en maintenant l'entrée libre à l'ensemble des médiations et spectacles.

En amont de la fête, le réseau des bibliothèques développe des actions de médiation auprès des publics et des partenaires pour promouvoir les univers créatifs des auteurs invités. Pour cette édition, des propositions de médiation sur l'ensemble du territoire viendront préparer la manifestation.

Du jeudi 27 au dimanche 30 mai 2021, la programmation s'articulera en deux temps :

- 2 jours dédiés aux rencontres des auteurs pour les scolaires (27 et 28 mai) : 9 auteurs seront accueillis dans les communes du Grésivaudan (bibliothèque, écoles, collèges)
- 2 journées festives (29 et 30 mai) dont la programmation sera construite dans l'objectif d'inviter les familles à investir l'espace tout au long de la journée et de se laisser surprendre par de multiples propositions artistiques et culturelles :
- le samedi 29 mai à l'espace Bergès à Villard-Bonnot et au musée de la Houille Blanche avec une riche diversité d'ateliers, spectacles et espaces dédiés. Le samedi soir, l'équipement culturel "l'espace Aragon" prendra le relais avec un rendez-vous artistique autour des contes.
- le dimanche 30 mai à l'espace Aragon, la fête se poursuivra avec deux spectacles et un concert de clôture, expositions, dédicaces...

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 72 276 €, financés comme suit :

DEPENSES € TTC		RECETTES €	
Fonctionnement		Subventions	
Fournitures de petit équipement	6 000	Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC) (dans le cadre du Contrat Territoire Lecture)	10 000
Prestations, honoraires, cachets, technique, formations, sécurité	43 184	Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 000
Hébergement	4 548	Fonds d'Intervention Culturel	3 000
Voyages, déplacements	3 641	Département de l'Isère (action culturelle lecture publique)	5 000
Autres frais	1 698	Département de l'Isère (action culturelle spectacle vivant)	3 000
Réceptions	4 905	Département de l'Isère (action territoriale)	3 000
Communication	8 800	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	5 000
		Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA)	3 000
		Caisse des Allocations Familiales (CAF)	3 000
		Le Grésivaudan	32 776
Total dépenses	72 776 €	Total recettes	72 776 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de

Ainsi, Monsieur le Président propose, sous réserve du vote du budget 2021 :

- de solliciter une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la DRAC Auvergne- Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Territoire Lecture ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 5 000 € auprès de la Région Auvergne- Rhône-Alpes ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € auprès du fonds d'intervention culturel
 - de solliciter une subvention d'un montant de 5 000 € auprès du Département de l'Isère au titre des actions culturelles de la lecture publique ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € auprès du Département de l'Isère au titre des actions culturelles du spectacle vivant ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € auprès du Département de l'Isère au titre de l'action territoriale ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 5 000 € auprès du FEDER ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la SOFIA ;
 - de solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la CAF ;
- ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

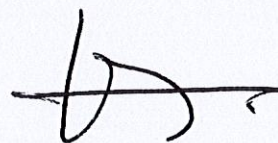
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 octobre 2020



Le Président,
Henri BAILE